

**BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF**  
**MENTION MULTI ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS**  
**CODE ROME : G 1204**  
**CODE RNCP : 40480**  
**CERTIFICATION : MINISTERE CHARGE DES SPORTS**



### OBJECTIFS GENERAUX

Le titulaire du BPJEPS MAPST (diplôme d'Etat de niveau IV délivré par le Ministère Chargé des Sports) est un éducateur d'activités physiques et sportives, un éducateur pluridisciplinaire, en capacité d'encadrer les différents publics par des programmes sport-santé, sport loisirs, sports vacances etc.... Ainsi, il exerce son activité professionnelle en responsabilité, à finalité éducative ou sociale dans le domaine des activités physiques pour tous concernant tous les publics.

En règle générale, le titulaire du BPJEPS MAPST exerce en tant que salarié au sein de différentes structures : dans les collectivités territoriales, dans le secteur associatif, dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs, dans les accueils collectifs de mineurs dont le milieu périscolaire (APE, APS, plan mercredi...) et/ou en tant que libéral : travailleur indépendant ou micro entreprise.

Le titulaire du BPJEPS MAPST a les compétences d'animateur polyvalent sur trois domaines d'activités : les activités en environnement naturel (course d'orientation, VTT, randonnées etc.), les activités physiques d'entretien corporel (renforcement musculaire, étirements, activités cardio-pulmonaires) et les activités physiques et jeux sportifs (jeux collectifs, d'opposition ou d'adresse).

### CONDITIONS D'ACCES

Avoir + de 18 ans

Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS

Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques ou sportives pour tous datant de moins d'1 an à la date d'entrée en formation  
Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)  
Personne en situation de handicap, contacter le référent handicap Dominique LESPAGNOL et contacter la DRAJES : <https://www.ac-bordeaux.fr/amenagements-des-formations-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-129681>

### TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) à valider avant l'entrée en formation

Les TEP du BPJEPS MAPST sont organisés régionalement selon le calendrier fixé par la DRAJES <file:///C:/Users/Dominique/Downloads/tep-mapst-drajes-76713.pdf> :

- 1/ test de Luc LEGER : palier 6 réalisé pour les filles, palier 8 réalisé pour les garçons
- 2/ Parcours d'habilité motrice

### PRESENTATION GENERALE

Le développement du secteur des activités physiques ou sportives pour tous est perceptible en France depuis de nombreuses années. On constate une évolution importante de la demande d'activités physiques ou sportives au sein de la population et donc une augmentation du besoin en matière d'encadrement en favorisant une filière professionnelle, des parcours de formation adaptés ; certains certificats de qualification professionnelle (CQP) du secteur sport ou de l'animation, des certifications de niveau V... Des publics diversifiés sont fréquemment à la recherche d'activités de plein air, de découverte, de pleine nature qui permettent une pratique conviviale et collective.

### ACTIVITES VISEES / PUBLIC CONCERNE

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son projet global d'animation, le titulaire du brevet professionnel, mention "Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous" réalise des prestations visant :

- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être,
- la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- l'éducation à la citoyenneté,
- le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Les interventions du titulaire de la mention « Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur

sportif possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité. L'initiation à une activité s'entend comme une action d'animation qui permet au public, à travers la démonstration et la réalisation d'exercices simples, effectués en toute sécurité, de découvrir individuellement ou collectivement :

- les gestes élémentaires d'une activité physique ou sportive ;
- les règles la concernant ;
- ses possibilités, ses limites et ses manques personnels dans l'activité concernée.

Cet éducateur sportif peut être amené à intervenir dans différents milieux, aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

### COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES

Le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité "Educateur Sportif" mention « Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous » garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations. L'éducateur sportif possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

- a) Les activités physiques d'entretien corporel.
- b) Les activités et jeux sportifs.
- c) Les activités physiques en espace naturel

### CONTENUS

BC1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- Recueil d'information
- Proposition de projet
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet
- Evaluation du projet

BC2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- Information et mobilisation des publics
- Mise en œuvre à destination des publics d'action de promotion

BC3 : CONCEVOIR, ANIMER, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES DANS LE CEDRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA STRUCTURE

- Conception de séances et de cycles de séances de découverte
- Préparation de séances de découverte
- Conduite de séances de découverte
- Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte

## POURSUITE DE PARCOURS / PASSERELLES

Possibilités de validation d'autres mentions BPJEPS dans le domaine du sport (BC 1 et 2 déjà acquis), par exemple BPJEPS Activités de la Forme, ou de poursuivre en DEJEPS ou DESJEPS

## DUREE et DATES

Cours Lundi-Mardi

Durée totale 1 848 heures dont :

- 609 heures de formation
- 1 239 heures en situation professionnelle en structure d'alternance

Du 17 septembre 2026 au 8 octobre 2027

## LIEU

80 rue Abel GOURGUES - 33210 LANGON - Tél : 06 22 10 35 83

## COÛT DE LA FORMATION

- Dans le cadre d'un contrat en alternance, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétence) de l'entreprise d'accueil
- Pour tout autre situation devis sur simple demande

## RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thomas BASTELICA

## REFERENT HANDICAP

Dominique LESPAGNOL

## INTERVENANTS

- BASTELICA Thomas BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- HARGUINDEGUY Laurent Licence et Maîtrise STAPS
- BALADE Frédéric BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- BRUDO Sylvain BPJEPS Activités Physiques pour Tous

## EVALUATION DE L'ACTION

Le diplôme du BPJEPS est obtenu par la capitalisation des 3 BC validés :

- BC1 : A partir d'un document écrit personnel (25 pages max) explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance, il est mené un entretien de 50' dont 20' max de présentation orale par le candidat
- BC2 : A partir de la production de 2 supports de communication valorisant 2 activités ou projets réalisés en structure d'alternance, il est mené un entretien de 25' max dont 10' max de présentation orale par le candidat
- BC3  
1/ Pédagogie pratique :
  - Production sur le support de son choix de 3 cycles de découverte, initiation, apprentissage, réalisés dans les 3 familles d'APS, d'au moins 6 séances et avec un public adulte et un public enfant. Un des 3 cycles est conçu avec au minimum 2 Activités Physiques ou Sportives différentes de la famille.

- Production d'une attestation, de la part de la structure d'alternance, relative à la réalisation en structure de 3 séances consécutives minimum par le candidat sur les 2 familles qui ne font pas l'objet de la conduite de la séance.
- Conduite d'une séance déjà réalisée dans un des cycles, à partir de la 3<sup>ème</sup> séance. La séance dure mini 45 mn à 90 mn.
- Entretien de 60' max : 10' de présentation orale du candidat et 20' à 30' d'échange sur une séance de chaque famille et 20' à 30' sur chaque cycle.

2/ A partir du support personnel de son choix, le candidat explique comment il a abordé 2 nouvelles activités pour lui dans au moins 2 familles d'APS. Il présente au moins deux séances encadrées.

- Entretien de 30' max dont 10' max de présentation du candidat

L'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires par enquête :

- Employeur : enquête de satisfaction en fin de formation
- Apprenant : enquête de satisfaction en milieu et fin de formation, suivi d'insertion à 6 mois

### RESULTATS PROMO 2024-2025

- Taux de réussite à l'examen : 60 %
- Taux de rupture ou abandon : 40 %
- Taux d'obtention partielle du diplôme : 80 %
- Taux d'apprentis : 100 %
- Taux d'insertion professionnelle : 70 %
- Taux de poursuite d'étude : 10 %
- Taux de satisfaction : 70% très satisfait, 30% plutôt satisfait

### MISE A JOUR FEVRIER 2026